



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 011/MENPC/SEENPC/SG/DGAPR/DPE/PARSET 2/17
PROJET D'APPUI À LA RÉFORME DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU TCHAD II**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE L'AUDIT TECHNIQUE
DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DU PARSET 2**

1. Le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Éducation au Tchad II (PARSET 2). Une partie de ce fonds sera utilisée pour financer les travaux d'un consultant international chargé de l'audit technique des infrastructures scolaires du PARSET 2.

2. Les services comprennent entre autre : l'évaluation des performances (i) du système mis en place et (ii) de l'ensemble des partenaires qui concourent à la mise en œuvre du système (communautés, constructeurs et projet). Il procédera à : (1) **l'évaluation physique en quantité d'infrastructure ou de mobiliers (écoles, classes, latrines)**, en particulier (i) le nombre des opérateurs au regard des besoins totaux pour parvenir au taux (brut) de scolarisation de 100%; (ii) le nombre et la répartition des infrastructures sur financement IDA ainsi que leur conformité avec l'objectif de rattrapage des régions les plus faiblement scolarisées. (2) **l'évaluation de la qualité de la conception et de l'exécution** : (i) la qualité technique des constructions de salle de classe et des latrines réalisées par les collectivités ; le respect des spécifications techniques imposées dans les conventions de cofinancement et, éventuellement, les améliorations à proposer, cette vérification sera faite au travers des missions de terrain; (ii) faire des observations sur les mobiliers scolaires acquis. (3) **évaluation des coûts unitaires et financement** : (i) les coûts unitaires par unité et m2 des éléments du projet (salle de classe, bloc de latrines, point d'eau, table banc, chaise, bureau maître etc...) (4) **l'évaluation des délais par rapport aux calendriers initiaux** : (i) la vitesse d'exécution du programme par région et par Technicien supérieur des travaux , les dispositions prises pour résorber les retards éventuels ; (ii) la fréquence des missions des Techniciens supérieurs de travaux dans leur zone respective, la durée entre chaque phase, la durée entre l'achèvement d'une phase et la visite des chantiers par l'Ingénieur du projet. (5) **l'évaluation de la stratégie, des procédures et des outils de gestion y compris les critères de sélection de sites** : (i) le mode de sélection des sites pour l'exécution des infrastructures ; (ii) le fonctionnement du système, le classement des dossiers, le suivi du programme, la diffusion des informations sur l'avancement du programme, et de façon générale, le respect du manuel de procédures MP _ACCES par l'ensemble de partenaires ainsi que les améliorations éventuelles suggérées par l'expérience. (6) **l'évaluation de la performance des acteurs du système** : (i) l'Ingénieur, les Techniciens supérieurs des travaux (ii) les responsables techniques régionaux (DREN, IDEN, les directeurs des écoles, les APE, etc.) ; (iii) les responsables politiques et administratifs régionaux ; (iv) la Coordination du PARSET 2 et la

Direction des Projets Education. Pour l'Ingénieur et les Techniciens supérieurs des travaux, le consultant évaluera l'efficacité des moyens mis en œuvres pour l'exécution des travaux.

3. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, à travers la Coordination du PARSET 2, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir leur curriculum vitae faisant mention de leurs principales qualifications, leur niveau de formation (les études universitaires et autres études spécialisées en indiquant les noms des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus), leurs expériences professionnelles (pour les 10 dernières années), leur connaissance locale et la connaissance de la langue française.
4. Un Consultant (Individuel) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, janvier 1997 mise à jour Septembre 1997, Janvier 1999, mai 2002, et octobre 2006, mise à jour en janvier 2011 et révisée en juillet 2014.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes :
- De 7 Heures à 15 Heures : de lundi à jeudi ;
 - De 7 Heures à 11 Heures : tous les vendredis.
6. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 mars 2017** :
- Coordination du PARSET 2 (sise derrière le bulding de Moursal)**
Direction des Projets Éducation
Direction Générale de l'Administration,
de la Planification et des Ressources
Secrétariat Général
Secrétariat d'Etat à l'Éducation Nationale
et à la Promotion Civique
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
B.P. 1174 -Tél. : 00 235 251 58 32
Email : barka_adams@yahoo.fr, yorady2@yahoo.fr
N'Djaména – Tchad